

**Vers un avenir sain et productif des Terres de la  
Couronne au Nouveau-Brunswick**

**Mémoire de la Municipalité d'Edmundston  
Présenté au Comité spécial de l'approvisionnement en bois**

**par Monsieur Jacques P. Martin, Maire d'Edmundston**

**Edmundston**  
le 2 décembre 2003

## Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Introduction.....	4
3. Une forêt gérée en collaboration avec les communautés qui y vivent.....	5
4. Une approche qui favorise le développement et les investissements.....	7
5. Une approche de gestion qui favorise l'acquisition de connaissances.....	9
6. Le Rapport Jaakko Pöyry.....	9
7. Recommandations.....	10
8. Conclusion.....	11

## **Préambule**

Nous, les représentants de la Municipalité d'Edmundston, sommes reconnaissants envers le Comité spécial de l'approvisionnement en bois de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui nous permet, aujourd'hui, de donner notre avis relativement à l'avenir des forêts publiques du Nouveau-Brunswick.

À nos yeux, ces audiences sont une occasion unique qui permet à tous et à toutes les mêmes chances de faire entendre leur point de vue sur un sujet d'importance capitale pour notre développement collectif.

Au cours des prochaines minutes, nous entendons défendre notre vision de la gestion des forêts publiques du Nouveau-Brunswick et des possibilités de développement futur entourant leur intendance. Nous croyons que le Nouveau-Brunswick doit innover s'il veut assurer l'avenir des terres publiques, et par conséquent, la qualité de vie des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick, et de façon particulière, des résidants et des résidentes d'Edmundston. Nous souhaitons que le Comité spécial veuille prendre en considération nos recommandations qui sont le fruit de longues réflexions.

## **Introduction**

La région d'Edmundston et du Madawaska est une région-ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées en partie sur les ressources du milieu naturel.

L'exploitation forestière a marqué l'essor de l'activité économique à Edmundston. En 1917, la compagnie Fraser construit une usine de pâte à papier et aménage, en 1925, une autre usine pour la fabrication du papier à Madawaska, ville voisine américaine du Maine.

Depuis ce temps, l'industrie forestière dans notre région est en constante expansion et en évolution continue. Aujourd'hui, plus de 3 600 personnes dans la région circonscrite entre Kedgwick et Saint-François oeuvrent directement ou indirectement dans le secteur forestier.

La Municipalité d'Edmundston célèbre en mai dernier son cinquième anniversaire. Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, elle présentait à ses 18 000 résidants et résidentes la troisième phase de sa planification stratégique dans laquelle on retrouve sa **vision**, qui est de « **Faire d'Edmundston une ville dynamique et d'opportunités.** »

De plus, la Municipalité d'Edmundston a aussi sa raison d'être. Je parle ici de la **mission** de notre organisation municipale, c'est à dire ce qui guide nos décisions et nos actions. Cette mission consiste à :

- 1. Fournir des services municipaux avec efficacité, équité et selon ses moyens.**
- 2. Contribuer au développement et au maintien d'un milieu de vie de qualité et sécuritaire, tout en respectant l'environnement.**
- 3. Stimuler le développement économique en collaborant activement avec les intervenants du milieu.**

Ceci étant dit, permettez-moi de mettre en valeur les grands principes qui sous-tendent la vision de la Municipalité d'Edmundston dans le dossier de l'intendance des Terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons donc :

1. Une forêt gérée en collaboration avec les communautés qui y vivent ;
2. Une approche qui favorise le développement et les investissements ;
3. Une approche de gestion qui favorise l'acquisition de connaissances.

### **Une forêt gérée en collaboration avec les communautés qui y vivent**

La définition de l'aménagement forestier durable la plus couramment acceptée par de nombreux représentants de la communauté forestière est la suivante : « aménagement qui maintient et améliore la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant, tout en offrant des possibilités environnementales, économiques, sociales et culturelles aux générations d'aujourd'hui et de demain. »

En termes simples, on peut définir ce concept comme étant l'établissement d'un équilibre entre les demandes sans cesse grandissantes de produits forestiers découlant de l'utilisation des ressources forestières, et le maintien de la santé et de la diversité des forêts. À la Municipalité

d'Edmundston, nous croyons que cet équilibre est essentiel à la survie de nos forêts ET à la prospérité de notre collectivité.

Les forêts du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement celles qui nous entourent au Madawaska, représentent beaucoup plus que des emplois. Elles contribuent à la santé de notre environnement et de notre population. Des forêts saines nous aident aussi à préserver l'excellente qualité de notre eau. Nous dépendons tellement de notre forêt qu'il nous faut absolument trouver des façons de garantir que les générations à venir pourront continuer d'en profiter.

En tant qu'élu municipal, ma vision du rôle fondamental de tout gouvernement consiste à anticiper les besoins de l'avenir – à mobiliser les gens, les idées et les ressources afin de relever de nouveaux défis et de tirer parti de nouvelles possibilités. Nous concrétiserons cette vision si les gouvernements et tous les intéressés font preuve de leadership en gérant nos terres boisées et en encourageant l'utilisation responsable de nos ressources forestières. Si nous voulons continuer à en tirer des avantages sur les plans social et économique, nous devons nous assurer de préserver l'intégrité écologique de la forêt.

Le rapport Jaakko Pöyry, commandé par la Province et l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick maintient, et je cite, « que le Nouveau-Brunswick peut essentiellement doubler son approvisionnement à long terme en résineux pour un usage commercial d'ici 35 ans. » Il va sans dire que les implications d'une telle conclusion sont vastes. Je laisserai toutefois aux scientifiques et professionnels du secteur forestier le soin d'en décortiquer les impacts.

Or, les citoyens d'Edmundston nous soulèvent régulièrement l'importance de maintenir un équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement. D'ailleurs, un sondage portant sur les préoccupations de notre population place la protection de l'environnement en tête de liste comme souci principal.

De façon générale, les citoyens nous indiquent **le besoin d'avoir un environnement favorisant une bonne qualité de vie**, en passant par le bien être (santé, démographie, niveau économique, etc.) et l'amélioration de leur environnement physique. La pérennité des ressources forestières et la protection de l'environnement sont donc au cœur des préoccupations des gens de la région.

Les forêts publiques sont utilisées par différents acteurs qui ont tous des intérêts divergents, mais pas nécessairement incompatibles. La difficulté repose sur le fait que l'ensemble des acteurs use de la forêt en voies parallèles sans jamais se concerter suffisamment.

Ce n'est que lorsque ces voies parallèles sont forcées de se croiser que les intérêts des uns se heurtent aux intérêts des autres. L'effet cumulatif résulte en une insatisfaction de chacun des acteurs. Pour les uns, la ressource est trop exploitée ; pour les autres, pas assez ; pour d'autres, des paysages sont détruits ; pour d'autres encore, la forêt et son territoire devraient fournir plus d'activités économiques.

Cependant, cela n'empêche pas qu'il soit possible de viser à minimiser les désagréments causés par des utilisations divergentes d'un même territoire. Pour ce faire, la gestion de la ressource et du territoire doit être intégrée. Tous en conviennent, mais, entre le discours et la réalité, nous sommes encore loin de la coupe aux lèvres.

### **Une approche qui favorise le développement et les investissements**

La Municipalité d'Edmundston jouit d'une excellente santé économique, grâce en bonne partie à la présence d'entreprises qui oeuvrent directement ou indirectement dans l'industrie forestière. La papetière Nexfor Fraser Papers, le fabricant de meubles Nadeau Shermag, Boise Cascades sont des exemples d'entreprises qui contribuent au dynamisme économique de notre belle ville.

D'un point de vue industriel et de développement économique, il est tout à fait légitime de vouloir augmenter la production de l'industrie forestière, ce qui serait sans doute possible en augmentant les allocations de bois disponibles sur les Terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick.

Tout comme les industries principales de notre région qui tirent profit des ressources naturelles, nous voulons nous assurer la perpétuité des forêts du Nouveau-Brunswick.

Il faut toutefois garder en perspective que les Terres de la Couronne sont des terres publiques. Selon nous, il est de mise que ce bois-là, qui fait partie de notre patrimoine, soit valorisé à son maximum.

**Si les grandes entreprises qui réclament une plus grande allocation de bois sur les Terres de la Couronne peuvent nous *garantir* que ce bois assurera leur viabilité et qu'il leur permettra un renouveau technologique, *ET*, qu'une partie de ce bois sera toujours mis à la disposition de gens et d'entreprises, qui, de par leur créativité, pourront diversifier davantage notre économie, allons-y.**

Les résidants d'Edmundston ont tous le désir d'un avenir prospère pour l'industrie forestière de notre région. Mais pas à n'importe quel prix.

Il serait simpliste de réduire la question complexe de la foresterie à une lutte entre deux forces : la conservation et l'utilisation. Il faut donc trouver un moyen de concilier harmonieusement les exigences de conservation et d'utilisation, de manière à maximiser les avantages pour les générations présentes et futures. La volonté d'assurer un avenir durable ne doit nullement exiger le refus de satisfaire les besoins légitimes de l'être humain. Ce ne serait ni réaliste ni réalisable. Par contre, un avenir durable signifie l'atteinte d'une relation équilibrée entre nous et la forêt.

Passer de la théorie à la pratique en matière de développement durable a souvent voulu dire apprendre par expérience. Cela exige de s'attaquer de front à des questions difficiles, de remettre en question les idées reçues au sujet du rôle de l'entreprise dans la société, de faire place aux nouvelles technologies et de poursuivre de nouveaux débouchés.

Nous devons utiliser à bon escient nos ressources scientifiques et technologiques. En partageant ces ressources aux échelons national et régional, nous pouvons faire en sorte que nos décisions stratégiques et nos pratiques forestières soient fondées sur les meilleures connaissances à notre disposition. Nous voyons dans les partenariats le meilleur moyen de réaliser le développement durable. Des partenariats où aucun secteur de la société en particulier n'a le monopole de la vertu, de la sagesse, ni de la créativité.

C'est pourquoi nous souhaitons que le gouvernement provincial ne fonde pas sa décision sur la seule solution proposée par Jaakko Pöyry. Nous croyons que le Rapport Jaako Pöyry privilégie d'abord et avant tout une solution rapide et facile pour l'industrie, sans proposer de nouvelles idées ou d'alternatives. En ce qui concerne les Terres de la Couronne, il ne faut pas se limiter à étudier une espèce d'arbre plus qu'une autre, ou une méthode de sylviculture plus qu'une autre.

## **Une approche de gestion qui favorise l'acquisition de connaissances**

Considérant l'importance de cette industrie chez-nous, nous jugeons que notre région n'a pas sa juste part dans le domaine de la recherche et de la connaissance de la ressource.

Les forêts publiques sont très complexes à aménager. Il est essentiel de mieux les connaître et de pratiquer conjointement différentes interventions sylvicoles afin d'assurer leur pérennité et par le fait même d'augmenter la viabilité de l'industrie forestière de la région.

La mise à jour des allocations de bois sur les Terres de la Couronne doit donner lieu à la mise en place d'approches de gestion favorisant l'apprentissage et l'innovation, c'est-à-dire l'acquisition de connaissances sur le milieu forestier ainsi que le partage et la diffusion de ces connaissances auprès de tous les utilisateurs de la ressource.

Mieux connaître l'état et l'évolution de la forêt, par le biais de la mise en place de systèmes d'information ou encore par le développement de plus d'activités de recherche et développement au sein des entreprises, en collaboration avec les agences provinciales et notre université, est donc essentiel.

De par cette recherche accrue, nous permettrons aux entreprises d'adapter leurs pratiques d'aménagements aux besoins régionaux et du marché. Tout le monde en ressortira gagnant.

## **Le Rapport Jaakko Pöyry**

Dans un contexte où les pratiques forestières ont pris un virage vers l'aménagement durable, il est nécessaire de continuer à améliorer nos connaissances et d'adapter nos pratiques sylvicoles en fonction du caractère spécifique de nos forêts, ce que le rapport Jaakko Pöyry omet complètement.

Il importe aussi de tenir compte du fait que l'application du rendement accru tel que suggéré par le rapport Pöyry exige une main-d'œuvre sylvicole qualifiée que les intervenants concernés dans notre milieu s'arrachent déjà. Les dépenses de formation sont donc tout aussi importantes que celles reliées à la sylviculture nécessaire au rendement accru.

## **Recommandations :**

Ceci dit, au nom des citoyens d'Edmundston, nous vous soumettons très respectueusement les recommandations qui suivent :

1. La Province du Nouveau-Brunswick doit s'assurer que les pratiques sylvicoles qui seront utilisées sur les Terres de la Couronne sont adaptées au caractère spécifique des forêts de notre région.
2. La Province du Nouveau-Brunswick doit s'assurer que si elle permet un rendement accru sur les Terres de la Couronne, les compagnies forestières seront tenues de respecter les plus hautes normes environnementales pour assurer la pérennité des terres publiques.
3. La Province du Nouveau-Brunswick doit favoriser la recherche dans le domaine forestier pour adapter l'aménagement forestier aux demandes du marché.
4. Nous souhaitons une intensification des partenariats dans le domaine forestier pour faciliter l'échange d'information, de données et de bonnes pratiques.
5. Nous recommandons que le bois sur les Terres de la Couronne puisse satisfaire aux besoins des différents types d'entreprises du milieu forestier et qu'on s'assure que les entreprises qui investissent dans l'aménagement des forêts publiques aient une garantie de retour sur leur investissement.

## **Conclusion**

En terminant, la Municipalité d'Edmundston et sa population se sentent de plus en plus concernées par ce qui se passe en forêt et, par le fait même, des retombées économiques que la forêt peut apporter. La Municipalité continue de croire que la forêt qui l'entoure est une occasion de création d'emplois et de développement d'expertise locale.

La Municipalité d'Edmundston désire remercier les membres du comité de l'occasion offerte d'exprimer notre point de vue et soyez assurés de notre collaboration.